

Session 2017

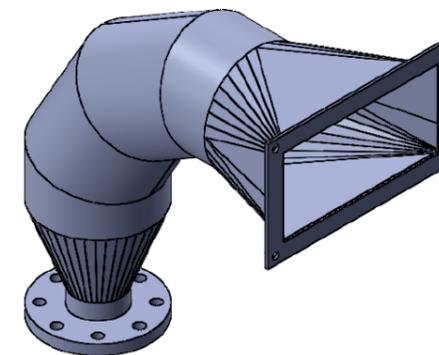
**CONCOURS GÉNÉRAL
DES MÉTIERS**

SPÉCIALITE :
Technicien en Chaudronnerie Industrielle.

Épreuve d'admission :
DOSSIER TECHNIQUE :
Dossier 5/5 :
« RACCORDEMENT REP.4 »

Documents remis au candidat :

- Plan de définition des repères 4.1 à 4.6 : DT 13/18 à DT 16/18
- Développements repères 4.2.2, 4.2.1 et 4.4.1 : DT 17/18 à DT 18/18



Nota : Dès la distribution du sujet, assurez-vous que l'exemplaire qui vous a été remis est conforme à la liste ci-dessus ; s'il est incomplet, demandez un nouvel exemplaire à un examinateur.

Dossier 5/5